



AMOPA TDU - 97-4

*Association des Membres de l'Ordre des
Palmes Académiques - Section de La Réunion*



TDU N° 61
Mars 2024

Numéro spécial
Journée des droits des femmes



Edito

La journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, célèbre dans de nombreux pays - la France en particulier - la lutte menée pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité.

Le nombre des prises de parole, des manifestations organisées, croît chaque année. Elles sont un juste exutoire à un combat âpre qui nous concerne toutes...toutes ? non, convenons que le féminin n'est pas de mise....un combat qui nous concerne **tous** car notre société n'évolue, sur ce point aussi, que grâce à la lutte, à nos côtés, de nos amis, de nos frères, de nos maris, de nos pères...et de nos fils, sensibilisés qu'ils sont à présent à nos révoltes, à notre mal-être, à notre ras-le-bol...

En attendant la disparition de la célébration du 8 mars, qui signifierait que notre société marche enfin sur ses deux pieds, lisons et relisons ces lignes co-écrites par Mario SERVIABLE et Madeleine GAZE, membres de l'association de Salazie « La République des Jeunes » : elles donnent du corps à notre pensée, du sens à notre pugnacité et soulignent, souvent avec humour, que les générations de femmes qui se sont battues, ne se sont pas -au regard de l'histoire- battues en vain...

PS : Mario Serviabile est un ami fidèle de l'AMOPA-Réunion...et le nombre de conférences tenues pour nous à St Paul augmentera encore bientôt....rendez-vous est pris avec lui pour une Conférence en avril sur Marguerite JAUZELON... !

Christiane André

Mario
Serviable
Madeleine
Gaze

CONTRE LE SUPREMACISME MASCULIN : JETEZ L'ÉPONGE !

L'infortune féminine en France est ancienne et tenace ! Elle remonte au Ve siècle, à l'instauration de la loi salique – du nom des conquérants saliens (germaniques) venus de l'embouchure du Rhin. Cette loi empêche la femme d'accéder au pouvoir, aux biens et à l'autorité familiale. Celles qui élevaient la voix contre le système pouvaient finir brûlées vives. La Première République de 1792 a évité aux femmes le bûcher ; elle a renoncé à cette barbarie d'un autre âge au bénéfice de la guillotine. A la question de la présence des femmes dans l'espace public, l'ultime réponse de la République sera de faire couler à flot le sang des femmes. Marie Gouze, veuve Aubry, dite *Olympe de Gouges*, est guillotinée à Paris, Place de la Concorde le 3 novembre 1793 ; cinq jours plus tard, Jeanne-Marie Philipon, épouse Roland de la Platière, dite *Manon Roland* donne son cou au bourreau.

Les femmes seront tolérées, en coquine sur l'escarpolette, en coquette dans les salons, ou en Cosette épuisée par les corvées dans la cuisine. Toutefois, elle demeure indispensable à l'écosystème anthropologique et doit être possédée par l'homme ; elle sera petite main pour que les hommes mangent à l'heure et que leur paillasse soit tenue ; elle sera, à ses heures perdues, muse, mère, ménagère, vouée au désir à assouvir du Français et à la démographie à maintenir de la France.

L'esprit du temps est donné par le député Sylvain Maréchal en 1801 lors de la présentation d'un projet de loi visant à interdire aux femmes d'apprendre à lire ; l'objectif, argumente-t-il est d'éviter la discorde dans le ménage quand une femme en saurait autant, sinon plus, que son mari. Il affirme : « Il est aussi révoltant et scandaleux de voir un homme coudre que de voir une femme écrire ; de voir un homme tresser les cheveux que de voir une femme tourner des phrases ».

Le combat pour l'éducation des femmes sera essentiellement mené par les femmes. L'événement le plus significatif remonte il y a 200 ans, en 1824 : la parution de *l'Essai sur l'Education des femmes*. L'auteure, la comtesse Jeanne de Rémusat, prend un luxe de précaution pour affirmer : « Comme créature intelligente, la femme n'est pas différente de l'homme. Elle possède sans doute à un moindre degré les mêmes facultés, mais elle les possède ; et c'est assez pour qu'elle mérite qu'on les exerce ; leur nature étant commune, leur loi doit être la même ; pourvue des mêmes moyens pour connaître et remplir les conditions de son existence, l'éducation d'une femme ne doit pas différer essentiellement de celle de l'homme ».

L'ouvrage paraît à l'initiative de son fils et reçoit la médaille d'or de l'Académie française (où les femmes étaient exclues). Elle était déjà décédée depuis le 16 décembre 1821 à l'âge de 41 ans. L'ouvrage fera sauter un tabou permettant aux filles de faire des parcours éducatifs librement choisis. La loi Camille Sée du 21 décembre 1880 leur donne l'accès aux lycées. Mais les programmes restent genrés : les filles sont privées de Philosophie au motif « qu'il faut pour se livrer fructueusement aux études philosophiques des cerveaux d'hommes mûrs » selon Jules Simon, le ministre de l'Instruction publique, qui était philosophe de formation et de métier. Ce n'est qu'en 1924 – un siècle après la sortie du livre de Madame de Rémusat – que le décret de Léon Bérard du 25 mars 1924 autorise l'harmonisation des enseignements au Lycée pour les filles et les garçons.

Simone de Beauvoir rappelle que cette opposition des autorités de la République à l'éducation des filles procédait de la société française même : « Dans mon milieu, on trouvait alors incongru qu'une jeune fille fit des études poussées ; prendre un métier, c'était déchoir. (...) Mon père estimait que la place de la femme est au foyer et dans les salons » (*Mémoire d'une jeune fille rangée*, 1949). Aux hommes, des vies transfigurées par le savoir, s'élevant au-dessus du quotidien vers le rêve ; aux femmes le cauchemar gynécologique et la faiblesse de l'habitude. Simone de Beauvoir a jeté l'éponge dans l'évier en sortant de la cuisine : elle sera agrégée de Philosophie en 1929 et portera le combat de la comtesse de Rémusat dans son siècle. Et dans chaque siècle, la femme, comme une perpétuelle Schéhérazade, doit rester éveillée pour surveiller le retour de Sylvain Maréchal et de ses avatars !

Madeleine Gaze / Mario Serviabile

Nouvelle République des Jeunes

